

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 24 (1953)

Heft: 4

Rubrik: Rapport annuel : exercice 1952

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

P 74

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXIV^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N^o 4. AVRIL 1953

SOMMAIRE :

Rapport annuel et comptes de l'exercice 1952

Petite chronique économique

Chronique bibliographique du Jura

RAPPORT ANNUEL

Exercice 1952

Messieurs,

Comme d'habitude, nous commençons notre rapport annuel par un petit tour d'horizon sur ce qu'a été le Jura économique pendant l'année 1952.

D'une manière générale, la prospérité a continué de régner dans notre petit coin de terre. Il y a eu du travail pour tout le monde et même au-delà, puisqu'il a fallu faire venir de la main-d'œuvre du dehors : des Fribourgeois et des Valaisans (hommes et femmes) dans l'industrie horlogère, des Italiens dans l'agriculture. Des Tessinois et des compatriotes de la Suisse alémanique ont aussi trouvé de l'embauche chez nous, soit dans les fabriques, soit dans le service de maison.

Cette immigration, qui tout d'abord n'a qu'un caractère temporaire, ne laisse cependant pas d'avoir quelque effet durable sur la démographie jurassienne. Des idylles se nouent, des mariages se font et, petit à petit, les grandes localités augmentent en population, de telle sorte que la pénurie des logements sévit toujours d'une manière aiguë et a tendance à devenir, pour plusieurs communes, un problème difficile à résoudre. Beaucoup de nouvelles maisons se sont construites au cours des dernières années, mais à peine sont-elles terminées qu'elles sont occupées. Comme c'est presque toujours le cas en période prospère, le nombre des enfants augmente. Il faut créer de nouvelles classes scolaires et construire ou agrandir des maisons d'école, ce qui met à forte contribution les finances communales.

Il faut aussi procéder à des extensions de rues, à de nouvelles adductions d'eau potable, à l'extension des réseaux électriques et téléphoniques. Demain, on exigera l'épuration des eaux usées. L'urbanisme devient un art de plus en plus compliqué dans lequel les spécialistes ont de quoi faire valoir leurs talents.

*

Le travail a été abondant dans toutes les branches d'activité pendant l'année 1952.

L'industrie sous toutes ses formes établie au Jura a été occupée à plein rendement. L'horlogerie, la mécanique, le décolletage, la fonderie, les matériaux de construction, le textile, le travail du bois et les produits qui en découlent, les fabriques d'articles de consommation n'ont connu aucun chômage. Seul le façonnage de la pierre fine a subi un certain ralentissement au cours de l'automne.

L'artisanat aussi a connu des jours prospères. Une fois de plus s'est vérifiée l'exactitude du dicton : « Quand le bâtiment va, tout va. »

Dans le commerce de détail, on constate le même phénomène qu'ailleurs : Les grandes maisons à succursales multiples ont de plus en plus tendance à s'imposer et à amoindrir les petits magasins. Malgré cela, le prix de la vie reste, à très peu de chose près, toujours au même niveau et s'il bouge, c'est plus souvent vers la hausse que vers la baisse. Verrions-nous sans regret disparaître peu à peu les commerçants, petits et moyens, constituant une partie importante et intéressante de la classe moyenne et qui maintiennent encore le principe de la libre concurrence ?

La situation dans l'agriculture a été bonne et décevante à la fois, selon l'époque de la rentrée des différentes récoltes, et aussi selon les régions. Pour le Jura, l'actif est cependant nettement supérieur au passif et l'on ne saurait parler d'une année déficitaire. Les foins ont été assez abondants et rentrés dans de bonnes conditions. Par contre, une longue période de sécheresse aidant, il n'y a pour ainsi dire pas eu de regain. Et pourtant, le paysan doit pouvoir compter sur cette deuxième récolte. La répercussion ne s'est pas fait attendre. La chute des prix du bétail a sévi tout l'automne et, avec l'aide de la Confédération, il a fallu organiser une exportation massive du bétail de boucherie, le marché intérieur ne pouvant pas absorber la grande offre qui se présentait.

Grâce au temps propice à cette culture, les blés ont été magnifiques et ont donné à l'agriculteur une certaine compensation, au moins dans le Jura, qui n'a pas eu à souffrir des grands orages de grêle du Plateau.

La pomme de terre a bien prospéré. Grâce aux traitements réguliers, les dégâts commis par le doryphore sont réduits à un minimum ; le temps sec des mois de juin, juillet et août n'a pas favorisé le développement des maladies cryptogamiques. Mais dès le mois de septembre, le mauvais temps continué n'a pas permis de procéder à la récolte dans des conditions favorables. Au mois de décembre, il y avait encore en plusieurs endroits des pommes de terre dans le sol.

Les semailles d'automne n'ont pu se faire partout et il faudra y suppléer en semant du blé de printemps. Rarement, on a vu un automne aussi humide, sans pour autant que les précipitations atmosphériques aient été d'une abondance extraordinaire. Il y en avait juste assez pour empêcher le laboureur de faire son travail.

La vigne a fourni une vendange de bonne moyenne et de qualité meilleure que ce que les intempéries laissaient prévoir.

On peut donc dire que, dans le Jura, l'année 1952 ne laissera pas en général pour l'agriculture un trop mauvais souvenir. « Ni gras, ni maigre », dirait le bon sens populaire.

Souhaitons, en terminant ces modestes considérations, que l'avenir qui est toujours incertain soit, comme le passé récent, favorable à notre économie.

Nous avons l'avantage de vous donner, après cette brève introduction, le tableau de la situation de l'ADIJ et un résumé de l'activité déployée par le comité et les commissions au cours de l'année 1952 :

I. Organes de l'association

1. Membres d'honneur

Dr Eugène Péquignot, secrétaire général du Département fédéral de l'économie publique.
Georges Mœckli, Conseiller d'Etat.
Paul Maillat, inspecteur des forêts.
Dr Henri Mouttet, ancien Conseiller d'Etat.
Werner Brandt, directeur.
Alcide Grimaitre.
Arthur Oettinger.
Rudolf Minger, ancien Conseiller fédéral.
Paul Billieux, Procureur.
Dr Max Gafner, Conseiller d'Etat.

2. Comités et commissions

Le comité a été réélu en 1950 pour une nouvelle période de trois ans. Le seul changement qui soit survenu en 1952 est la nomination de M. Ali Rebetez à Porrentruy, président central de la Société jurassienne d'Emulation, qui représentera désormais ce groupement ami chez nous. A titre de réciprocité, notre président (et en cas d'empêchement le secrétaire) sera délégué au comité central de l'Emulation. Les relations étroites qui ont toujours lié nos deux sociétés seront ainsi accentuées et nous nous en réjouissons.

Aucune modification n'est enregistrée dans les commissions au cours de l'année 1952.

Le comité se présente dans la composition suivante :

Comité

F. Reusser, avocat des mineurs, Moutier, président.
V. Henry, préfet, Porrentruy, vice-président.
W. Sunier, préfet, Courtelary, vice-président.
R. Steiner, directeur du progymnase, Delémont, secrétaire.
H. Farron, commandant d'arrondissement, Delémont, caissier.
P. Andrey, entrepreneur, La Neuveville.
E. Baumgartner, maire et député, Bienne.
H. Born, maire, Moutier.
J. Brand, industriel, Tavannes.
R. Burger, avocat, Porrentruy.
G. Feune, conseiller municipal, Delémont.
A. Grimaitre, publiciste, Saignelégier.
M. Hänni, installateur, Delémont.
G. Hauri, conseiller municipal, Tramelan.
M. Henry, anc. administrateur des postes, Porrentruy.
M. Jobin, avocat, Saignelégier.
A. Oettinger, Bâle.
F. Savoye, industriel, Saint-Imier.
O. Schmitz, industriel, Granges (Sol.)
A. Segglinger, secrétaire municipal, Laufon.
H. Weibel, conseiller municipal, Saint-Imier.

Représentants de la Société jurassienne d'Emulation :

A. Rebetez, président central de l'Emulation, Porrentruy.
Suppléant : Dr F. Schaller, secrétaire.

Représentants de Pro Jura :

O. Schmid, préfet, La Neuveville.
Suppléant : Dr J. Chausse, président de Pro Jura, Moutier.

Représentants de la députation au Grand Conseil :

S. Kohler, député et maire, Courgenay.
L. Mosimann, député, Moutier.
2 postes vacants.

Présidents des Commissions :

Commission pour la protection de la nature : Dr R. Baumgartner, professeur, Delémont,
Commission d'urbanisme et de protection des sites : F. Reusser, Moutier.
Commission du tourisme pédestre : R. Steiner, Delémont.
Commission des questions sociales : M. Bindit, préfet, Moutier.
Commission des affaires communales : H. Landry, député, La Heutte.
Commission scientifique : L. Lièvre, prof., Porrentruy.
Commission agricole : E. Lœffel, directeur, Courtemelon.
Commission forestière : W. Schild, inspecteur forestier, Moutier.
Commission du travail à domicile : vacant.
Commission routière : H. Farron, Delémont.
Commission des horaires : F. Reusser, Moutier.

Président de La Jurassienne, caisse maladie à Cortébert :

J. Schaller, professeur, Delémont.

Nous devons ici rappeler la mémoire de M. André Schnetz, directeur de l'Imprimerie du *Démocrate* S. A. et rédacteur en chef du *Démocrate*. Depuis la fondation de notre association, M. Schnetz s'est mis entièrement à notre disposition.

Esprit très cultivé, ouvert à toutes les initiatives, connaissant parfaitement les événements et les gens de notre pays, prudent dans ses entreprises, mais audacieux lorsqu'il s'agissait de défendre de justes causes, M. Schnetz a été notre collaborateur et notre ami dans toutes les circonstances. Subitement arraché à l'affection de sa famille au début du mois d'octobre 1952, il laisse un grand vide au sein de l'ADIJ où il assistait régulièrement aux séances de comité, et où ses interventions étaient toujours marquées de bon sens et de prudente sagesse. Par le souvenir de sa belle personnalité, mais aussi par l'entreprise qu'il a si bien su développer, André Schnetz continuera de vivre longtemps encore dans nos mémoires et dans nos cœurs.

3. Mouvement des membres

Le nombre de nos membres et adhérents se divise comme suit :

10	(10)	membres d'honneur ;
106	(106)	communes municipales et bourgeoises ;
64	(64)	sociétés ayant un caractère d'utilité publique ou économique ;
5	(5)	compagnies de chemins de fer ;
131	(136)	entreprises industrielles ou commerciales ;
481	(488)	membres individuels ;
516	(546)	adhérents par abonnement au bulletin.
1313	(1355)	

Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année précédente.

II. Organisation de l'association

1. Chambre d'économie et d'utilité publique

Par décision du Conseil-exécutif, N° 1680, du 25 mars 1952, l'ADIJ a été reconnue avec caractère de droit privé « Chambre d'économie et d'utilité publique ».

Voici un extrait de la lettre que nous adressait la Direction cantonale de l'économie publique, en date du 31 mars 1952 :

« Nous nous faisons un plaisir de vous annoncer que les efforts constants que vous avez déployés comme nous en vue de la reconnaissance de votre organisme comme « Chambre d'économie publique » ont abouti tout récemment à un heureux résultat. Se basant sur les décisions du Grand Conseil du 10 mars 1949 relatives aux rapports de l'Etat de Berne avec la partie jurassienne du canton, le Conseil-exécutif, sur proposition du soussigné, a décidé dans sa séance du 25 mars 1952, de reconnaître l'ADIJ comme Chambre d'économie et d'utilité publique du Jura bernois, cet organisme étant créé sur une base de droit privé...

» Nous exprimons l'espoir que la solution décidée par le Conseil-exécutif marquera le début d'une étape prospère dans le développement de votre organisme pour le plus grand bien de la partie jurassienne du canton. Nous vous souhaitons plein succès dans l'accomplissement de la belle et grande tâche que vous vous êtes assignée, et nous exprimons l'espoir qu'il s'établira entre votre institution et les autres organisations économiques du Jura une collaboration fructueuse. »

Nous devons une grande reconnaissance au Conseil-exécutif et, en particulier, à M. le conseiller d'Etat Gafner, directeur de l'économie publique du canton, pour la sympathie et la confiance qu'ils ont ainsi témoignées à notre association. Puisse-nous mériter l'une et l'autre, pour le bien de notre petite patrie jurassienne.

2. Achat d'un immeuble

Par mesure de prévoyance, le comité a décidé l'acquisition d'un immeuble à Moutier, sis au bas de la rue du Château. La maison est très bien située, bien construite et se prêtera facilement, quand la nécessité s'en fera sentir, à l'installation de bureaux. En attendant, elle continuera de servir d'appartements.

III. Administration

1. Assemblée générale

L'assemblée générale s'est réunie à Delémont, le 26 avril 1952, dans la salle des assises (Hôtel de ville), avec la participation d'une centaine de personnes.

On en trouvera ci-après le procès-verbal :

1. Ouverture

A 9 h. 45, M. F. Reusser, président, ouvre l'assemblée et prononce l'allocution suivante :

» En ouvrant cette assemblée, permettez-moi d'évoquer en quelques mots la vie actuelle des habitants de notre contrée.

» Autrefois, chaque vallée, chaque plateau formaient un petit monde à part où les montagnes, obstacles naturels, faisaient fonction de cloisons plus ou moins étanches traversées seulement par quelques routes cahoteuses épousant toutes les aspérités du terrain et établies par les Princes-Evêques. La grande route romaine conduisant d'Aventicum à Augusta Rauracorum par Pierre-Pertuis même avait disparu avec l'invasion des Barbares. Il est évident que ces chemins plus pittoresques que pratiques répondaient aux besoins de ces temps lointains. On ne se connaissait guère de vallée à vallée et quand on voulait se rendre d'un endroit du pays à l'autre, c'était tout un voyage. La population ne se mélangeait pas et à la fin du siècle dernier on observait encore les vestiges des anciennes coutumes. Les garçons d'un village, par exemple, n'admettaient guère les prétendants du dehors cherchant femme chez eux. Tous ceux qui n'étaient pas bourgeois du lieu étaient considérés comme des « étrangers ». Le patois était généralement la langue parlée, mais on observait des différences d'un district à l'autre.

» Le XIX^e siècle apporta des modifications profondes aux conditions de vie et de travail dans notre petit pays. Le réseau routier fut tout d'abord reconstruit, puis dès 1870, les chemins de fer se construisirent après une lutte de 20 ans avec les pouvoirs publics, lutte qui se termina le 2 février 1867 par un décret du Grand-Conseil du canton de Berne.

» L'évolution se fit dès lors de plus en plus rapide. Les toits de bardeaux se mirent à disparaître, l'eau courante entra dans les maisons, les rues devinrent propres et il n'est pas trop osé de dire qu'aujourd'hui, le confort règne partout où les gens le veulent bien.

» Les industries traditionnelles, horlogerie, fonte du fer et du verre, se sont modernisées et développées de façon réjouissante et ont été complétées par de nombreuses autres fabrications qui se répartissent sur l'ensemble de la région et font honneur à l'intelligence, à l'esprit d'initiative et à la persévérance des Jurassiens.

» Les moyens de communication plus faciles et le développement industriel en créant une sorte de brassage de la population, une inter-pénétration des gens des diverses vallées ainsi qu'une forte immigration ont transformé la vie du pays. Le Jura est devenu une ruche affairée dans laquelle chacun peut gagner son pain et contribuer à la prospérité générale.

» Depuis une quinzaine d'années, nous nous trouvons dans une période de haute conjoncture. La main-d'œuvre est très recherchée et tous ceux qui sont animés de bonne volonté peuvent donner leur entière mesure. Combien de temps durera encore le plein emploi ? Nous souhaitons de tout cœur que ce soit toujours, mais les hommes d'âge mûr se souviennent des crises périodiques, en particulier de celles de 1921 à 1924 et de 1930 à 1936. Dans l'industrie plus qu'ailleurs, la prévoyance est la mère des vertus et il faut se dire que si les mêmes phénomènes ne se renouvellent pas nécessairement, il y a lieu cependant d'user de prudence dans l'appréciation de la situation économique. Déjà avant l'éclatement de la guerre de Corée des prodromes de crise semblaient vouloir se manifester et il n'est pas impossible qu'un jour les commandes aillent en se ralentissant.

» On ne saurait donc que conseiller aux chefs d'entreprises de n'effectuer de nouveaux investissements qu'avec beaucoup de discernement, et aux salariés de s'astreindre dans la mesure du possible à faire quelque économies pour les jours difficiles, ce qui ne veut pas dire qu'il faille ignorer les données de la science et les progrès techniques, l'exactitude et le fini du travail.

» Après ces quelques considérations qui se défendent d'être pessimistes, nous avons le plaisir et la satisfaction de constater que le Jura

possède une industrie et un artisanat de qualité, ainsi qu'une agriculture qui sait tirer de son sol le maximum de ce qu'il peut produire.

» C'est en faisant des vœux ardents pour un Jura toujours plus prospère, toujours plus heureux et paisible, que je déclare ouverte l'assemblée générale ordinaire de cette année. »

Le président salue ensuite les invités qui nous font l'honneur de leur présence, soit

MM. le Conseiller fédéral Rod. Rubattel, Berne (dont la présence honore le Jura tout entier et qui est particulièrement applaudi),
le Dr E. Péquignot, secrétaire général du Département fédéral de l'Economie publique, Berne (membre d'honneur),
Jean Gressot, Conseiller national, Porrentruy,
Etienne Philippe, Conseiller national, Delémont,
* Georges Luterbacher, Conseiller national (O.G.G.), Prêles,
le Dr A. Comment, Juge fédéral, Lausanne,
Georges Mœkli, Conseiller d'Etat et Conseiller aux Etats, Berne (membre d'honneur),
Hans Hof, Vice-chancelier du canton de Berne, Berne,
le Dr Henri Mouttet, ancien Conseiller d'Etat, Berne (membre d'honneur),
le Dr K. Moser, Direction cantonale des chemins de fer, Berne,
Florian Imer, président de la Cour suprême, Berne,
Bernard Ackermann, député, Bourrignon,
le Dr Jean-Pierre Châtelain, député, Delémont,
le Dr E. Jenny, Secrétaire du Département de l'Intérieur du canton de Bâle-Ville, Bâle,
** le Dr André Rais, archiviste, Delémont,
Marcel Juillerat, Chef d'exploitation des Chemins de fer fédéraux, Lausanne,
J. von Kaenel, Directeur des C.J., Tavannes,
H. Winkelmann, Directeur de l'Office suisse d'économie forestière, Soleure,
*** Werner Iff, Secrétaire de la Chambre de Commerce (Econ. publ.), Bienne,
le Dr Baumgartner, de la Commission cantonale pour la protection de la nature, Delémont,
Rösli, délégué du Heimatschutz bernois, Berne,
W. Bourquin, président de l'Uferschutzverband des Bielersees, Bienne
M. Keller, Chambre de commerce de Bâle, Bâle,
le Dr J. Chausse, président de Pro Jura, Moutier,
Ali Rebetez, président central de la Société jurassienne d'Emulation, Porrentruy,
W. Wüst, directeur, Moutier,
A. Röthlisberger, président de la Section jurassienne de l'ACS, Glovelier,
Terraz, Section jurassienne du TCS, Delémont,
Paul Maillat, Inspecteur des forêts, Delémont (membre d'honneur),
Paul Billieux, Procureur, Porrentruy (membre d'honneur),
Gossin, Directeur de l'Agence télégraphique suisse, Berne,
A. Schnetz, rédacteur du « Démocrate », Delémont,
M. Robert, rédacteur de la « Tribune jurassienne », Moutier,
le Dr E. Schürch, ancien rédacteur du « Bund », Berne (membre d'honneur),

* Délégué aussi par la Société d'économie et d'utilité publique du canton de Berne.

** Délégué par la bourgeoisie de Delémont.

*** Représente également la Direction de l'économie publique du canton de Berne.

F. Nobs, rédacteur de « La Suisse », Bienne,
La rédaction du « Journal du Jura », Bienne,
La rédaction du « Jura libre », Delémont,
La municipalité de Delémont était représentée par M. Feune, conseiller, membre du comité de l'ADIJ.

Le président souhaite enfin à tous les participants (une centaine) la plus cordiale bienvenue et espère que chacun emportera un bon souvenir de cette journée.

2. Procès-verbal

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale, du 2 juin 1951 à Porrentruy, est approuvé tacitement, sa lecture n'ayant pas été demandée.

3. Rapport annuel

Le président relève que le rapport annuel a été communiqué à nos membres dans le bulletin n° 3/1952. Il se bornera donc à passer rapidement les différents chapitres du rapport en revue et à les mettre en discussion. Il énumère les sociétés et groupements avec lesquels l'ADIJ entretient des relations suivies et il rappelle les organisations dont l'ADIJ est membre; au sujet des affaires ferroviaires, il rappelle la situation difficile de la ligne de Delle. La SNCF ne reconnaît pratiquement plus que deux points d'entrée en Suisse: Bâle et Genève. Le chapitre consacré aux routes soulève plusieurs interventions. M. le préfet Schmid déclare que dans le Jura Sud, on est mécontent du sort fait au projet d'aménagement de la route de la rive gauche du lac de Bienne. M. Peter répond que l'aménagement de cette artère est bien prévu, mais que le canton ne renonce pas au projet de construction d'une route de transit sur la rive droite du lac. M. Reusser saisit cette occasion pour remercier M. Peter de sa féconde activité dans le Jura Nord. M. Imhof, maire de La Neuveville, ajoute que l'Association pour la défense de la route du pied du Jura s'est prononcée en faveur de l'élargissement de la route actuelle et qu'elle a renoncé à soutenir le projet de construction d'une nouvelle route à mi-côte entre Bienne et La Neuveville. Malheureusement si l'élargissement de la route actuelle est urgent, les autorités cantonales ne semblent pas pressées de commencer les travaux alors que le canton de Neuchâtel et les CFF attendent une décision définitive du canton de Berne pour entreprendre leurs propres travaux d'aménagement. M. Imhof demande l'intervention de l'ADIJ pour obtenir du canton les crédits nécessaires et la mise en chantier de l'aménagement de la route Bienne-La Neuveville dans un avenir prochain. Le colonel Farron précise que la commission routière se préoccupe aussi de la question et que dans le Jura Sud les travaux les plus urgents sont l'aménagement de la route du Vallon et celui de la route du pied du Jura.

Le président met ensuite aux voix l'approbation du rapport d'activité; l'assemblée l'approuve à l'unanimité.

4. Reddition des comptes

M. Farron, caissier, présente les comptes parus en extrait dans le bulletin. M. Reusser, président, donne lecture du procès-verbal de vérification. Les vérificateurs proposent l'acceptation des comptes. L'assemblée se range à cette manière de voir à l'unanimité.



574

S.A. POUR L'ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS ET BÂTIMENTS
CI-DEVANT G. HIRT-SUTER

H&T BIENNE

Tél. (032) 2 31 39

Hors de bureau : Tél. (032) 2 31 40

Construction de ROUTES MODERNES par pénétration,
surfaçage, tapis asphaltique, cylindrages, pavages.

TRAVAUX DU GÉNIE CIVIL
TRAVAUX HYDRAULIQUES
TRAVAUX DE GALERIE

Asphalte comprimé pour isolation de toitures, terrasses, caves,
vestiaires, etc.

Prix avantageux.

Devis sur demande.

581

Aciers laminés à froid

en rouleaux et en bandes redressées



TRÉFILERIES RÉUNIES S.A. BIENNE

Téléphone (032) 2 74 11

557

CAISSE D'ÉPARGNE DE BASSECOURT

PORRENTROY

DELÉMONT

MOUTIER

Banque jurassienne d'épargne et de crédit

Capital et réserves Fr. 1,600,000.—

Bilan. Fr. 26,000,000.—

Traite toutes opérations de banque

596

5. Budget et cotisations

Le caissier présente le budget suivant :

1. Administration		13,000.—
2. Cotisations	12,700.—	800.—
3. Bulletin	9,950.—	13,600.—
4. Intérêts	3,000.—	—
5. Frais de banque		200.—
6. Subventions	32,000.—	15,000.—
7. Commissions		3,000.—
	57,650.—	45,600.—
Excédent de recettes présumé		12,050.—
	57,650.—	57,650.—

M. Pierre Billieux propose d'utiliser l'excédent des recettes de l'exercice 1952 pour favoriser la formation professionnelle de la jeunesse sous forme de concours avec un lauréat par district. Il voudrait que l'ADIJ consacre 7 à 10.000 fr. à cette fin. Le président retient la suggestion de M. Billieux à l'intention du bureau et du Comité pour étude.

L'assemblée vote ensuite le budget à l'unanimité.

Le caissier propose de maintenir le montant des cotisations au même taux, ce que l'assemblée ratifie sans autre.

6. Nomination de membres d'honneur

L'ADIJ a été reconnue comme « Chambre d'économie et d'utilité publique du Jura bernois » par décision du Conseil-exécutif du 25 mars 1952. En même temps le gouvernement lui a alloué une subvention annuelle régulière dont le montant a été fixé provisoirement à 5000 fr. Nous devons cette importante modification du statut de l'ADIJ en premier lieu aux efforts de M. le conseiller d'Etat, Dr Max Gafner, qui a tenu à sa réalisation avant de quitter la Direction de l'économie publique pour prendre la Direction de justice. Sur proposition du président, l'assemblée décerne par acclamations le titre de membre d'honneur à M. le conseiller d'Etat Dr Max Gafner.

7. Programme de travail

Aucune proposition écrite n'a été faite dans les délais au sujet du programme de travail. Le président en tire la conclusion que l'assemblée fait confiance à son Comité.

8. Divers et imprévu

La parole n'est pas demandée et le président lève l'assemblée à 10 h. 45.

La municipalité de Delémont a reçu ensuite les membres et les invités de l'ADIJ à la salle 14 de l'hôtel de ville. M. Feune, conseiller communal, apporta les souhaits de bienvenue des autorités et de la population delémontaine. Puis, ce fut, sous la compétente direction de M. le Dr André Rais, la visite du Musée jurassien. Enfin, on se rendit pour le banquet à l'Hôtel du Soleil, où les discours et les productions du Petit Chœur contribuèrent encore à faire monter le diapason de la bonne humeur et de l'enthousiasme. Et avant que les dernières vapeurs du banquet ne furent dissipées, on entendit les puissants

accents de la Fanfare municipale, qui donnait une aubade devant l'hôtel et sonnait ainsi le rassemblement pour le cortège qui devait conduire tout le monde à la Halle de gymnastique pour y entendre la conférence de M. le conseiller fédéral Rubattel, sur la paix sociale.

Nous avons publié une relation détaillée de cette conférence dans notre bulletin n° 5/1952. La conférence de M. Rubattel eut un très grand retentissement dans tout le Jura, où la presse l'a longuement commentée. Nous exprimons encore une fois notre reconnaissance à ce très distingué magistrat pour l'honneur qu'il nous a fait de venir exposer à nos membres l'une des questions qui préoccupent en permanence le chef du Département fédéral de l'économie publique.

2. Séances et délégations

Le comité s'est réuni cinq fois au cours de l'année 1952 et le bureau directeur dix-neuf fois. En outre, une séance spéciale avec les représentants de l'Etat et des CJ s'est occupée des questions concernant l'action de solidarité. Nous avons également été représentés à la séance finale du Comité de Moutier.

Le comité a été représenté à plusieurs conférences importantes et il a dépêché plusieurs délégations pour présenter diverses questions aux instances supérieures. Le résultat de nos démarches est consigné dans les pages qui suivent sous chap. 3 (Activité). Le travail de nos commissions est décrit dans le même chapitre.

3. Relations avec d'autres groupements

Les organismes, sociétés et groupements avec lesquels notre Association ne cesse d'entretenir d'excellents rapports et dont le programme d'activité révèle qu'ils œuvrent pour le développement et le bien du Jura sont nombreux. Nous sommes heureux de relever que ces relations sont, comme par le passé, animées par le souci de l'entente et de la collaboration.

Ces organisations sont :

Société jurassienne d'Emulation,
Société jurassienne de développement « Pro Jura »,
Syndicat d'initiative de Bâle,
Heimatschutz bernois,
Chambre de commerce de Bâle,
Chambre du commerce et de l'industrie du canton de Berne, secrétariat de Bienne,
Société pour la protection des rives du lac de Bienne,
Société pour la protection des rives des lacs de Thoune et Brienz,
Office d'économie forestière, Soleure,
Société économique, Porentruy,
Société de géographie et d'ethnographie de Bâle.

L'ADIJ est par ailleurs membre des organisations suivantes :

Conférence cantonale des horaires,
Fédération des sociétés du Pied du Jura,
Loterie cantonale « Seva »,
Association cantonale des propriétaires de forêts,
Association bernoise du tourisme pédestre,
Ligue suisse pour la protection de la nature,
Ligue suisse pour la protection des sites (Heimatschutz),
Société cantonale d'utilité et d'économie publique,
Fondation de la Flèche du Jura,

Société pour l'entretien du château du Schlossberg,
Association pour le plan d'aménagement national, groupement ber-
nois,
Chambre de commerce française en Suisse.

4. Bulletin

Le bulletin a paru 12 fois en 1952, comme d'habitude, générale-
ment entre le 20 et le 25 de chaque mois. La collection de l'année
comprend 188 pages de texte, un peu moins que l'année précédente,
26 clichés, 138 pages de publicité y compris 42 pages couverture. Le
tirage mensuel a oscillé entre 1510 et 3550 exemplaires, avec un total
de 21,720 exemplaires (1951 : 22,730) et une moyenne mensuelle de
1810 exemplaires (1951 : 1894).

C'est avec intérêt que nous étudierons toutes les suggestions que
pourraient nous faire nos membres au sujet du développement de
notre organe mensuel et de l'enrichissement de sa partie rédaction-
nelle.

5. Finances

L'ADIJ poursuit calmement son œuvre économique avec l'aide
bienveillante, morale autant que financière de ses fidèles membres.

Pendant de nombreuses années ses dirigeants ont enregistré une
augmentation de ses adhérents. Il semble aujourd'hui que nous soyons
entrés dans une période de stabilisation. Nos actions baisseraient-
elles ? Un souffle de critique viendrait-il ternir l'évolution de l'ADIJ ?
Nous voulons croire qu'il n'en est rien et que passagèrement cette
marche ascensionnelle est ralentie. Nous osons affirmer que la ligne
de conduite de l'ADIJ et l'esprit qui anime ses organes de direction
n'ont pas changé. Nous restons conscients de l'importance de nos attri-
butions et raisonnablement nous tenons à mériter l'estime et la con-
fiance dont nous sommes honorés. Nous apportons, comme par le
passé, tout le sérieux exigé à l'examen des multiples problèmes qui
se présentent et nous cherchons à réaliser pratiquement les tâches
et devoirs que nous avons acceptés ou qui nous sont imposés.

Sur le plan financier nous restons dans un cadre de prudence
et de sage administration : pour ne pas dilapider une fortune labo-
rieusement acquise ; pour être en mesure d'assumer d'autres obliga-
tions sur le plan économique et dans l'intérêt du Jura, et aussi pour
pouvoir, dans l'adversité, aider, soutenir, encourager tous ceux qui
en éprouveraient la nécessité.

Nos sources de recettes sont connues : cotisations, abonnements
au bulletin, versements de la Seva.

Cette année le compte « Bulletin » boucle par un déficit de
Fr. 5130.30. Cet écart considérable provient du fait que notre compte
enregistre, en plus des 12 bulletins annuels, le coût des bulletins du
4^e trimestre 1951, les factures nous ayant été présentées après le
15 janvier.

Les cotisations ont produit le montant global de Fr. 12.770.45.
Elles se répartissent comme suit :

a) Communes et bourgeoisies	2964.15
b) Sociétés d'utilité publique et à caractère pro- fessionnel	1615.—
c) Industries et commerces	3925.—
d) Membres individuels	4266.30

C'est avec plaisir que nous recevons chaque année quelques cotisations de membres qui s'acquittent de leur obligation sans attendre notre envoi de bulletins de versement, dont il a été fait un très large usage. Cette manière d'encaissement nous apporte un soulagement certain dans notre travail. Nous regrettons pourtant de nous voir, malgré cela, dans la désagréable nécessité d'adresser un, parfois deux remboursements, et de devoir recharger encore par lettres ou rappels téléphoniques. Nos efforts cette année ont été couronnés de succès puisque seules deux cotisations n'ont pu être récupérées sur 768 membres.

Les subventions de la Direction cantonale des chemins de fer et de la Direction de l'intérieur du canton de Bâle sont, avec celles de la Seva, les bienvenues et nous fournissent la possibilité d'être généreux à notre tour.

Nous avons encouragé :

- les lettres, en étroite collaboration avec l'Emulation
 - les travaux intellectuels, par l'institution d'un prix
 - les recherches scientifiques
 - les sports, en participant aux pavillons des prix : Marchés-concours divers, tir jurassien
 - la protection des sites (entre autres l'Etang de la Gruère en collaboration avec Pro Jura, la Société pour la protection de l'Etang de la Gruère à Tramelan et l'Etat)
 - diverses initiatives privées intéressant le Jura tout entier, nos villes, quelques sociétés ou particuliers,
- ce qui représente une action de Fr. 28.935.80.

Nos diverses commissions ont recours à notre appui financier pour pouvoir couvrir leurs besoins. Il faut reconnaître qu'elles n'abusent pas puisque Fr. 3519.60 leur ont permis d'agir. Nous saluons leur activité très utile dans l'intérêt de notre petit pays jurassien.

Cette année, l'occasion étant favorable, nous avons acheté un immeuble à Moutier pour le prix de Fr. 73,267.30, avec l'espoir d'y installer un jour les bureaux de la Chambre d'économie et d'utilité publique du Jura bernois.

Cet achat a pu être fait au comptant, avec l'accord de la Direction cantonale des chemins de fer qui nous a autorisés à débloquer Fr. 50.000.— à la Banque cantonale.

Les comptes de 1952 n'enregistrent aucun versement des Seva 73-82 qui figureront dans les comptes 1953.

Nous serions ingrats si nous ne saisissons pas, en terminant ce chapitre, l'occasion qui nous est offerte de remercier nos sociétaires et nos abonnés. Nous assurons de notre gratitude les industriels, commerçants ou entrepreneurs qui veulent bien nous honorer de leur publicité dans notre Bulletin.

Cette manifestation d'aide, de compréhension ou d'estime est un encouragement auquel nous sommes sensibles.

IV. Activité

1. Affaires ferroviaires

Le développement et l'amélioration des transports ferroviaires ont été dès le début de son existence une des principales préoccupa-

tions de notre association. Il y a une quinzaine d'années encore, sous le régime ancien d'une exploitation qui n'avait pas réalisé toutes les possibilités de l'électrification, on n'arrivait presque pas à obtenir de nouvelles relations, directes ou locales. Pendant près de cinquante ans, le Jura n'a eu que deux paires de trains directs pour relier journalièrement Bâle à la Suisse romande par la voie la plus courte et la meilleur marché.

Puis un souffle nouveau s'est fait sentir, de nouveaux trains directs et locaux ont été créés et maintenant, ce sont sept paires de trains directs qui circulent quotidiennement entre Bienne et Bâle via Delémont. Sur les autres lignes, les améliorations ont aussi été substantielles. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que, malgré la concurrence de la route, le nombre des voyageurs utilisant le chemin de fer est allé en augmentant régulièrement jusqu'à l'an dernier. Ce moyen de transport est donc encore fort apprécié du public voyageur, malgré la concurrence de la route. Il suffit de n'en pas faire une pièce de musée, mais de le moderniser en lui appliquant au fur et à mesure les progrès de la technique.

Comme la Suisse ne possède pas d'industrie automobile, elle n'a pas les mêmes raisons que certains pays de la protéger en démontant ses voies ferrées.

Aujourd'hui cependant, il semble qu'une nouvelle orientation veuille s'amorcer dans la politique ferroviaire des CFF pour le transport des voyageurs. Déjà, lors des deux dernières mises à l'enquête publique des projets d'horaire, des instructions strictes avaient été données par la Direction générale pour qu'aucun nouveau train ne soit accordé à moins d'en supprimer un autre simultanément. Autrement dit, le nombre total des « kilomètres-trains » ne doit plus être augmenté. De petits indices font même craindre une réduction progressive de l'horaire. Nous souhaitons cependant que l'on n'en soit pas encore là.

On trouvera ci-après les principales questions traitées en cours d'exercice :

1. **Ligne de Delle.** — Cette artère internationale a de nouveau été au premier plan de nos soucis. La situation est restée inchangée. La troisième relation Lötschberg-Berne-Paris n'a pu être réintroduite. Nous avons suggéré de la réaliser par un autorail. Peine perdue.

Nous avons aussi demandé que les CFF se chargent de l'exploitation du tronçon Delle-Belfort, que ce parcours soit électrifié, que la marche des trains Berne-Paris soit plus rapide, que les arrêts dans les gares intermédiaires soient raccourcis, que les formalités douanières soient simplifiées et accélérées. Nos démarches ont été soutenues activement par la Direction cantonale des chemins de fer, mais néanmoins rien de tangible n'a pu être obtenu jusqu'à maintenant. Nous ne jetons cependant pas le manche après la cognée.

2. **Ligne de Bonfol à Pfetterhouse.** — On sait que depuis le début de la guerre en 1939, le trafic est complètement arrêté sur cette ligne. De multiples démarches entreprises par la compagnie des C.J. et par la Direction cantonale des chemins de fer en vue du rétablissement de la circulation des trains entre Porrentruy et Danemarie restèrent sans résultat. Une nouvelle enquête nous fut demandée le 14 août 1952 par Monsieur O. Depret-Bixio, conseiller commercial à l'Ambassade de France en Suisse. A la suite de notre rapport et de celui de la Direction cantonale des chemins de fer, une conférence réunit les

intéressés de chez nous à Porrentruy et, lors d'une visite des industries de la région, Monsieur le Conseiller d'Ambassade put se rendre compte de l'importance de la ligne pour l'économie de la contrée. Mais encore une fois, malgré la bonne volonté manifestée de part et d'autre, le succès n'a pas répondu à l'attente, la S.N.C.F. (Société nationale des chemins de fer français) n'ayant pu se résoudre à rétablir le trafic. La question reste en suspens. Nous tenons à remercier sincèrement Monsieur le Conseiller O. Depret-Bixio de son geste aimable, ainsi que Monsieur Ch. Sigrist, agent consulaire, à Porrentruy, qui l'accompagnait.

3. **Electrification.** — Notre association a été représentée à la cérémonie d'inauguration de la traction électrique du Porrentruy-Bonfol, le 17 mai 1952. Nous saluons ce progrès avec intérêt et nous remercions le Conseil d'administration et la Direction de la compagnie de son attention.
4. **Horaire.** — Comme d'habitude, des démarches ont été faites en vue de l'amélioration des horaires de chemin de fer. Une délégation s'est rendue à Lausanne et une requête générale ainsi que plusieurs demandes particulières ont été adressées aux instances compétentes, mais comme nous l'avons fait remarquer plus haut, il est difficile d'obtenir de nouveaux trains, même si l'utilité, voire la nécessité, en est démontrée. De nouvelles relations ne sont possibles que par la suppression d'autres communications. C'est ainsi qu'un nouveau direct 221 circulera dès le prochain changement d'horaire entre Bienne (dép. 19.31)-Delémont (20.05/10) et Bâle (arr. 20.46). En compensation, il faut renoncer à un accéléré Bienne-Delémont et à un omnibus Delémont-Bâle.

Les CFF ont en outre accordé une relation matinale les jours ouvrables par train de marchandises Moutier (dép. 05.54)-Bienne (arr. 07.40), quelques ajustements de correspondances et l'un ou l'autre arrêt d'accélérés dans le vallon de Saint-Imier et d'ailleurs.

Les démarches pour un train d'écoliers Courgenay-Porrentruy au début de l'après-midi, pour une correspondance matinale de la vallée de Tavannes vers Bienne et pour un meilleur aménagement des correspondances à Bienne pour les voyageurs désirant venir de La Neuveville entre 13.15 et 13.30 le dimanche n'ont pas donné le résultat escompté.

5. **Doubles-voies.** — Le doublement des tronçons Moutier-Choindoz et Delémont-Aesch ne fait pas de progrès malgré d'incessantes interventions. On commencera cette année la construction d'une voie de croisement à Bärschwil ; elle rendra certainement des services, mais l'écoulement rapide d'un trafic intense ne peut se faire que sur une ligne à double-voie.
6. **Action de solidarité.** — L'encaissement des sommes souscrites par les communes jurassiennes en faveur de celles qui doivent contribuer à la réorganisation des Chemins de fer du Jura a été continué. Une première répartition (la plus importante) a pu être faite en fin d'année. Nous constatons avec satisfaction que cette action d'entraide jurassienne a donné un résultat très favorable.

2. Trafic postal

L'ADIJ a été représentée à une conférence à Porrentruy, le 25 août 1952, présidée par M. le conseiller d'Etat Brawand, qui examina avec les organes de la Direction des PTT la possibilité de réacheminier par Porrentruy le courrier postal, lettres et messageries, qui transitait avant la guerre par cette voie. Diverses solutions ont été

examinées, mais en fin de compte, rien de bien positif n'a pu être réalisé.

3. Electrification des fermes de montagne

Cette action en faveur des montagnards jurassiens commencée il y a plusieurs années par les Forces motrices bernoises et par celles de la Goule approche peu à peu de son terme. Les sacrifices consentis ont été importants. Les propriétaires de fermes ont aussi eu à supporter de grandes dépenses, surtout pour les installations intérieures. Notre association a aidé un certain nombre d'agriculteurs à se procurer l'électricité en leur accordant de modestes subventions. La dernière a été allouée en été 1952.

4. Concours de travaux scientifiques

Le concours de travaux scientifiques ouvert par l'ADIJ en 1951 a connu un plein succès. Trois ouvrages de grande valeur ont été présentés. Le premier prix a été attribué à M. le docteur Ed. Juillard, à Porrentruy, pour son ouvrage sur *L'invagination intestinale*. Les deux autres travaux, *La tourbière des Pontins sur Saint-Imier*, de MM. les Dr Krähenbühl et feu Eberhard et *Le fer à cheval à travers les âges et l'archéologie* de M. le Dr G. Carnat ont aussi été chacun l'objet d'une distinction flatteuse. Nos vives félicitations vont encore aux auteurs qui font honneur au Jura. Nous remercions aussi le jury formé par la commission scientifique ainsi que les savants qui ont bien voulu examiner les travaux et nous donner leur appréciation.

5. Films de propagande

On sait que depuis plusieurs années l'ADIJ cherche à mettre sur pied un film du Jura. Elle a désigné pour cela un comité spécial présidé par M. le conseiller d'Etat V. Moine. Notre secrétaire, M. R. Steiner, a été chargé de faire toutes les démarches nécessaires. Le financement étant assuré jusqu'à une cinquantaine de milliers de francs, la décision a été prise au cours de l'automne 1952 d'entrer dans la voie de la réalisation. Le scénario et la prise de vues ont été confiés à la maison Condor Film, à Zurich.

Nous avons été appelés à nous intéresser encore à une autre œuvre. Un producteur français cherche à réaliser un film de la région de Belfort et du Jura Nord. M. Ch. Sigrist, agent consulaire de France, à Porrentruy, fait le trait d'union et mène les pourparlers avec les associations jurassiennes intéressées. L'ADIJ est du nombre et elle suit le développement de la question avec sympathie et intérêt.

6. Conférence de M. le conseiller fédéral Rubattel

Le 26 avril 1952, M. le conseiller fédéral Rubattel était l'hôte de l'ADIJ à l'occasion de son assemblée générale annuelle. Il fit à la halle de gymnastique de Delémont, devant un public nombreux et enthousiaste, une magnifique conférence sur le sujet :

Le problème de la paix sociale

Après avoir dit qu'il garderait de cette première visite dans le Jura — qui sera peut-être aussi la dernière ! — le meilleur souvenir, M. Rubattel est entré dans le vif du sujet : le problème central de notre époque, qui ne trouvera peut-être jamais de solution définitive, celui de la paix sociale. Il s'agit de faire vivre en paix, sans éclats

graves, dans un état de contentement approximatif, des individus dont les croyances, les opinions, les intérêts sont souvent divergeants. C'est entre organisations qu'il s'agit de formuler les termes d'armistices parfois précaires. Maintenir la paix sociale, c'est chercher, si possible trouver et mettre en œuvre un ou plusieurs critères propres à ordonner, à classer les valeurs, à fixer ce qui doit être et ce qui ne peut être, distinguer le permis du toléré.

En pays de démocratie vraie, a poursuivi l'orateur, la contrainte ne saurait être considérée comme un moyen de stabilité durable des rapports sociaux. La paix sociale ne saurait reposer, dans notre pays, que sur une communauté réelle, pensée et sentie, une harmonisation des croyances, des aspirations et des intérêts ; elle doit rester volontaire, c'est-à-dire voulue, et prendre la force de chaque jour dans les certitudes du passé, les malheurs du présent et, surtout, les promesses de demain. La paix sociale vit autant d'espoirs futurs que de réalités présentes. L'une des conditions premières de la paix sociale est un certain fond commun, un lot de conceptions généralement admises, d'habitudes de penser et de sentir, de réactions. Les fondations de cette paix n'ont pas faibli ; elles ont résisté aux secousses dont elles furent l'objet ; les piliers sont à peu près intacts : la maison tient. Aussi longtemps qu'il en sera ainsi, la paix sociale sera en relative sécurité et elle résistera aux courants de désintégration qui s'en vont à la conquête du monde.

Les progrès réalisés

La paix sociale est, dans une très large mesure, fonction de l'occupation des ouvriers et employés, de l'activité générale du pays, des traitements et des salaires. On comprend mieux dès lors, le souci qu'a le Conseil fédéral d'assurer le ravitaillement en matières premières indispensables aux industries suisses. L'abondance des lois, d'arrêtés et de règlements n'est que l'expression des pouvoirs publics d'apporter les correctifs possibles aux situations qui peuvent se présenter. Mais, la paix sociale est aussi, ou devrait être le fait des hommes, le prix d'un effort soutenu vers la compréhension et l'entente.

Des progrès considérables ont été réalisés au cours de ce dernier quart de siècle. Depuis 1937, aucun conflit de quelque importance n'a surgi dans les deux plus puissantes industries du pays, l'industrie des machines, des métaux et de l'horlogerie. La voie qui a été suivie est celle des contrats collectifs, à caractère obligatoire ou non, réglant les conditions de travail d'une très grande partie des salariés du pays. C'est ainsi qu'il existait en 1949, en Suisse, 1434 contrats collectifs qui englobent la moitié des travailleurs et les deux tiers des entreprises. A l'origine, les contrats collectifs se bornaient à fixer les tarifs de salaire ; aujourd'hui, ils règlent tous les éléments de travail (durée, heures supplémentaires, vacances, salaires, allocations familiales, indemnités en cas de maladie, accident ou service militaire, jours fériés, etc.) et imposent aux employeurs et employés certaines obligations dans l'intérêt de la profession, la procédure de conciliation, d'arbitrage, etc. Le contrat collectif est d'ailleurs susceptible d'évoluer d'une manière fort intéressante et peut-être décisive pour toute la politique sociale de notre pays.

Les éléments de la paix sociale sont aussi influencés par les difficultés d'exportation, les relations entre l'industrie et l'agriculture, les rapports entre le commerce de détail et les grandes entreprises, les prix et les salaires. A ce propos, M. Rubattel a précisé qu'il n'est pas question de rétablir le contrôle des prix ; il s'agit simplement de ne pas désarmer les pouvoirs publics et de leur laisser la faculté d'intervenir si les circonstances l'exigent.

Le chef du Département de l'économie publique a alors abordé la question des assurances sociales, qui doivent comporter une participation effective de l'assuré. Il a fait justice des critiques, parfois véhémentes qui ont été adressées à l'AVS et qui ne reposent sur rien de solide ni de sérieux. Certes, le passage de la démocratie politique à la démocratie économique, où nous sommes engagés comme les autres pays depuis plus d'un siècle, comporte des risques qu'il ne faut point cacher et que peuvent dicter des événements dont nous ne sommes que très partiellement maîtres.

M. Rubattel a précisé que la direction générale, valable, semble-t-il, pour les cinq continents, est celle d'un certain nivellement des conditions de vie, en ce qui concerne le temporel, tout au moins : ressources, garantie des risques majeurs, droit à des prestations sociales augmentées et multipliées, compensations d'Etat dont on perçoit déjà l'approche, au profit des groupes et des métiers les moins favorisés. « Nous avons fait, a-t-il dit, sur cette route, en un quart de siècle, un grand bout de chemin. Mais cela ne signifie pas que le talent, le savoir, le caractère doivent nécessairement être pliés un jour à quelque règle uniforme d'éclosion ; ni que la liberté, et les libertés, soient partout en péril de mort. Cela signifie plus simplement que nous sommes dans un monde en revision totale, et qu'il faut se lier d'amitié avec le changement et le risque, afin de ne pas s'en effrayer. Le souci de paix sociale, c'est-à-dire d'adaptation successive des esprits et des institutions à des états changeants de conceptions, de croyance, de représentations, de rapports de tout ordre, est, j'en suis convaincu, l'assurance la plus humaine, la plus efficace que l'on puisse prendre contre l'aventure et les aventuriers ; il faut le cultiver comme on cultive son jardin, en croyant qu'il donnera tôt ou tard des fruits et des fleurs magnifiques.

7. Divers

Le comité s'est occupé encore, en cours d'exercice, des questions suivantes soit par des démarches, soit par des requêtes :

Réunion des recettes de districts. (Demande de La Neuveville).

Passerelle sur la Suze sous le pont du chemin de fer en aval de Corgémont. (Demande de la commune de Corgémont.)

Billets d'excursion de Bâle à La Neuveville.

Recherche d'eau potable à Romont sur Biemme. (Captation.)

*

L'ADIJ a été représentée aux manifestations suivantes :

Foire de Bâle.

Marché-Concours de Saignelégier.

Marché-Concours bovin de Delémont.

Inauguration de la traction électrique sur le Porrentruy-Bonfol.

Assemblée générale des Caisses Raiffeisen.

Au Congrès pédagogique jurassien à Delémont.

8. Protection de la nature

Président : M. le Dr R. Baumgartner, Delémont

Secrétaire : M. le Dr M. Joray, Biemme

Si dans notre rapport d'activité pour l'année 1951 nous avons pu relater la mise sous protection de divers objets géologiques, dans celui de 1952 nous avons le plaisir de signaler l'aboutissement des démarches faites en vue de la protection par l'Etat, de quelques arbres du district de Laufon, une région dans laquelle notre activité n'avait pas encore eu l'occasion de se manifester d'une manière tangible. Il

s'agit d'abord de cinq chênes et d'un hêtre dans la commune de Blauen, puis d'un cyprès chauve dans la commune de Duggingen. Les premiers de ces arbres avaient été recommandés à la commission en 1951 par M. M. Meury, garde-chasse à Blauen, tandis que le dernier lui fut signalé par un botaniste de Berne. Les chênes ont été retenus parmi un choix de 26 exemplaires, après une visite des lieux ; ce sont de magnifiques spécimens du *chêne rouvre*, appelé aussi chêne sessile (*Quercus sessiliflora*) ; tous les cinq sont situés dans le pâturage qui domine le village de Blauen, sur le coteau sud du Blauen ; l'un d'eux se trouve près du stand, trois « in der Stelli », et le cinquième « bei den Fichten » ; altitude 618 m. Le *hêtre*, « die dicke Buche », comme on le désigne à Blauen, se trouve au nord-est de la localité, à la « Aeussere Halde », au bord d'un chemin, à la lisère d'une forêt, à une altitude de 504 m. Tous ces arbres sont la propriété de la commune mixte de Blauen. La décision de mise sous protection par le Conseil-exécutif porte la date du 10 juin 1952.

Le *cyprès chauve*, ou cyprès de la Louisiane (*Taxodium distichum*), un conifère originaire des Etats-Unis, se trouve dans le parc du Château d'Angenstein (commune de Duggingen) ; il a préoccupé la commission pendant près de cinq ans. Ce végétal a été introduit en Europe en 1640 ; il affectionne les rives des étangs, des lacs, des cours d'eau (notre cyprès se dresse au bord d'une petite mare, à proximité du château ; altitude 328 m.). Cette espèce n'existe en Suisse qu'en quelques exemplaires. Outre sa rareté chez nous, le cyprès chauve présente pour le botaniste un phénomène curieux : des nodosités coniques, sortant de terre, pouvant atteindre 1,5 m. de hauteur, et qui sont dues à des renflements des racines. Les tractations pour la mise sous protection furent longtemps entravées par le fait qu'une partie des propriétaires habitaient à l'étranger ; elles ont abouti dès que le château et le domaine devinrent la propriété de la ville de Bâle. Cet objet a été inscrit dans la liste des monuments protégés, par décision du Conseil-exécutif du 13 juin 1952. La surveillance de tous les arbres précités a été confiée à l'Office forestier XVII à Laufon ; la Commission cantonale pour la protection de la nature a été chargée de les désigner à l'attention des intéressés d'une manière appropriée (petite plaque de bronze).

La *Convention* relative à l'*Etang de la Gruère* a été mise définitivement au point au début de 1952 ; le 4 mars elle était pourvue des signatures de tous les intéressés, de sorte que les indemnités qu'elle prévoit ont pu être versées pendant l'été aux bénéficiaires, la commune de Saignelégier et le propriétaire de la scierie de la Gruère. La *Commission de l'Etang de la Gruère*, prévue par les art. 6 et 10 de la Convention, a été constituée ; voici sa composition : M. E. Schönenberger, inspecteur des forêts, Tavannes, président, représentant de la Direction des forêts ; MM. L. Aubry, avocat et conseiller communal à Saignelégier, E. Schweizer, conseiller communal à Saignelégier, et J. Petignat, instituteur aux Cerlatez, pour la commune de Saignelégier ; M. Dr R. Baumgartner, professeur à Delémont, pour l'ADIJ ; M. H. Itten, avocat, Gümligen, pour la Commission cantonale pour la protection de la nature ; M. G. Rohrer, fabricant, Tramelan, pour la Société pour l'Etang de la Gruère ; M. J. Sprunger, scieur, La Gruère ; M. Dr J. Chausse, médecin-dentiste, Moutier, pour Pro Jura. Cette com-

mission se réunira au début de 1953 et sa première tâche consistera à faire poser au bord de l'Étang la jauge prévue par l'art. 3 de la Convention ; puis elle devra limiter la partie de la tourbière dans laquelle l'exploitation de la tourbe pourra se poursuivre (art. 3 de la Convention), ainsi que l'emplacement de camping et le lieu de stationnement pour les véhicules à moteur ; le géomètre d'arrondissement pourra alors établir les extraits du plan cadastral qui accompagneront le texte de mise sous protection définitive à soumettre au Conseil-exécutif. Notre plus ardent désir est de voir cette réalisation dans l'avenir le plus rapproché. Sait-on que l'on parle de la création d'une réserve de la Gruère depuis plus de trente ans ? Ajoutons qu'un refuge de chasse a été créé à proximité de la Gruère ; que des chevreuils y ont été lâchés par les soins de l'Etat ; que l'élevage du poisson pourra se poursuivre dans l'Étang (à la condition qu'il n'y soit pas introduit d'espèces exotiques), et que la pêche y sera autorisée comme par le passé.

La *Combe du Pont*, dans les gorges de Moutier, avait fait en 1942 l'objet d'un bail entre la commune bourgeoise de Moutier et l'ADIJ, bail selon lequel la bourgeoisie de Moutier cessait l'exploitation de la carrière de ladite combe. Vers la fin de 1952 notre commission a présenté à la commune bourgeoise de Moutier des propositions pour la conclusion d'un nouveau bail, mais jusqu'à ce jour une entente n'a pas encore pu intervenir entre les deux parties. Nous espérons toutefois qu'elle sera réalisable, car nous ne pouvons concevoir qu'un nouveau « chancre » se développe dans le plus beau site des gorges de Moutier.

Le 19 juillet 1952, nous avons assisté à une entrevue présidée par le directeur cantonal des forêts, M. D. Buri, à l'*Étang de Lucelle*, et convoquée pour examiner des propositions faites au sujet de l'étang par la propriétaire de cet objet, l'Ecole sociale de Sainte Catherine. Nous avons renouvelé notre déclaration — déjà faite l'année précédente — selon laquelle l'étang ne remplit pas les conditions nécessaires pour être susceptible d'être placé sous la protection de l'Etat ; mais il faut absolument le conserver, si l'on veut maintenir au site tout le charme qui résulte de sa présence. L'Etat examine actuellement la possibilité d'y faire de la pisciculture.

Les travaux préliminaires pour la mise sous protection d'une partie de la *tourbière de Bellelay*, ainsi que d'un bloc erratique de la même région (ce bloc occupe, à notre connaissance la position la plus septentrionale dans le Jura bernois), ont été entrepris à la fin de l'été 1952, après une visite des lieux, par deux membres de notre commission accompagnés par M. Itten, président de la Commission cantonale.

Un « Règlement de la Commission jurassienne pour la protection de la nature », qui détermine ses attributions dans le cadre de l'ADIJ, a été adopté par le Comité de l'ADIJ en date du 16 décembre 1952.

Notre rapport ne serait pas complet si nous ne rappelions pas la Conférence cantonale pour la protection de la nature qui a été organisée en 1952 par notre commission, et qui s'est réunie le 22 juin 1952 à Delémont (avec excursion à la Gruère) ; le long compte rendu de cette manifestation, publié dans *Les Intérêts du Jura*, N° 8, août 1952 (p. 128-136) nous dispense d'en parler plus longuement ici. Selon la coutume, qui veut que chaque commission régionale du canton soit

à tour de rôle « Vorort » de la Conférence cantonale pendant deux ans et organise les assemblées générales durant cette période, c'est encore notre commission qui aura la tâche de réunir la Conférence de 1953 ; il est prévu que la rencontre aura lieu à Saint-Imier, avec excursion à la Combe-Grède, et déjà maintenant nous savons que nous pourrions compter sur la collaboration du Comité du Parc jurassien de la Combe-Grède, à Saint-Imier.

Toutes les questions qui précèdent ont été examinées et discutées au cours des trois séances que la Commission a tenues pendant l'année 1952.

9. Commission d'urbanisme et de protection des sites de l'ADIJ

Président : M. F. Reusser, Moutier

Secrétaire : M. J. Christe, Courrendlin

1952 aura été pour notre commission une année importante, tant par les multiples sujets traités que par les réussites obtenues.

En effet, de partout, des demandes de conseils, de directives, de subventions nous sont parvenues. Elles ont toutes fait l'objet d'études approfondies et dans la majorité des cas, une entente complète est intervenue entre les autorités, les particuliers et nous-mêmes.

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises à Saint-Ursanne, à la demande du conseil municipal, notamment lors de la transformation d'une maison en bordure du Doubs, à l'occasion du projet d'agrandissement d'un restaurant et tout spécialement à propos de la construction d'un garage préfabriqué à l'entrée de la ville sur la route des Malettes. Nous aimerions relever ici la compréhension que nous avons rencontrée dans le traitement de toutes ces questions et la bonne volonté que nous avons rencontrée de part et d'autre. Grâce à de petites concessions mutuelles, la solution des différents problèmes qui nous étaient posés a pu être trouvée et ce, pour l'embellissement toujours mieux compris de ce joyau qu'est Saint-Ursanne.

Si ici nos conseils sont écoutés, il n'en est malheureusement pas ainsi partout. Nous avons dû déplorer particulièrement (malgré l'intervention énergique d'un membre de la commission) la disparition de magnifiques et authentiques fenêtres à meneaux dans une de nos grandes cités. Espérons qu'à l'avenir de pareilles hérésies ne seront plus commises.

Nous avons également collaboré à l'étude de la question de la transformation de l'auberge de la Fleur de Lys à Delémont. Le problème est délicat, mais non pas insoluble. Avec de la bonne volonté, de la persévérance et un peu d'amour du passé, nous espérons que la ville de Delémont pourra garder un de ses joyaux.

Au cours de l'été, M. Neukomm, industriel à Court, a découvert près du Chaluet, les restes de la plus ancienne verrerie de notre région. Immédiatement il a averti notre commission par l'entremise de M. le Dr A. Rais, archiviste, et nous avons pris ces vestiges sous notre protection. Nous tenons à féliciter M. Neukomm qui, inlassablement depuis des décades, parcourt son petit pays à la recherche des témoins du passé qui y sont cachés. M. le Dr A. Rais et M. A. Gerster, archéologue, doivent aussi être remerciés pour leur dévouement.

Notre commission a, en outre, accordé une subvention aux amis du château de Domont pour l'achat d'un des merveilleux lustres hollandais qui éclairent la grande salle rénovée.

Nous avons également étudié la possibilité, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres régions, de commencer la publication de monographies illustrées relatives à nos localités ou sites les plus caractéristiques. La réalisation de ce grand œuvre sera un des travaux auxquels nous nous attellerons au cours de cette année.

Comme les années précédentes, nous avons organisé dans le Jura bernois la vente de l'« écu d'or » et le bénéfice que nous en avons retiré, soit Fr. 1292.20, sera utilisé, dans l'année qui vient, pour intensifier notre action de sauvegarde du visage aimé de notre petite patrie jurassienne.

10. Rapport de la Commission des affaires communales

Président : M. H. Landry, La Heutte

Secrétaire : M. R. Bauder, Bienne

La Commission s'est spécialement occupée, au cours de 1952, des nombreux projets de lois qui intéressent nos communes.

Elle a notamment discuté celui du *Service de l'emploi et de l'assurance-chômage*. Tout en reconnaissant que cette loi, qui découle de la législation fédérale, fait preuve d'un esprit social avancé, la Commission a regretté le système de partage des charges de chômage entre l'Etat et les communes. Ces dernières, en cas de crise économique, se verront lourdement grevées et auront de la peine à se maintenir dans une situation financière saine. Les interventions parlementaires et privées auprès des instances compétentes n'ont eu aucun succès. Cette loi a été acceptée le 5 octobre 1952. Elle est entrée en vigueur. Puisse le chômage ne pas faire son apparition dans nos vallées jurassiennes.

La loi sur les *réserves de crise* a été favorablement accueillie par la Commission. Elle fut aussi entérinée par le peuple.

Le rapport sur la *compensation financière* entre les communes bernoises avait déjà l'an passé retenu l'attention de la Commission. Celle-ci a suivi les délibérations parlementaires et s'est montrée en principe d'accord avec le projet issu du Grand Conseil, malgré le gros risque, pour les communes bénéficiant du Fonds de compensation financière, d'une diminution de leur autonomie. Il faut tout de même admettre la nécessité d'une solidarité effective entre communes riches, aisées et pauvres. Mais on peut se demander là aussi, si la répartition des charges entre le canton et les communes, dans la proportion de 1 : 1 est justifiée. Les recettes d'une commune sont limitées tandis que la législation lui impose toujours davantage de dépenses.

Notre Commission a proposé au Comité de l'ADIJ une enquête dans toutes les communes jurassiennes sur les *possibilités d'introduire de nouvelles industries*. Cette initiative peut paraître inopportune en période telle que celle d'aujourd'hui, de super-occupation, de pénurie de main-d'œuvre. Toutefois la commission a estimé que la prospérité nous permet justement de faire preuve d'initiative et de préparer l'avenir. D'ailleurs, l'introduction de nouvelles industries est sérieusement à l'étude à l'Office fédéral des arts et métiers et du travail. Le délégué aux possibilités de travail, va en collaboration avec plusieurs cantons dont celui de Berne, organiser une enquête analogue à celle que nous avons suggérée. Il s'agira principalement des régions de montagne. Nous pensons que le Jura est susceptible de s'industria-

liser encore et nous espérons que les efforts de l'ADIJ seront couronnés de succès. Notre Commission suit cette question de près.

De nombreuses communes *accordent un escompte* pour le paiement des contributions (impôts, taxes, etc.). Le Conseil-exécutif, par circulaire du 4 avril 1952, a déclaré que ce mode de perception, tel qu'il est généralement compris, n'est pas conforme à la loi. Cette communication a soulevé maintes protestations dans les communes qui ne comprennent pas cette interprétation tardive des dispositions fiscales. Notre Commission agira dans l'intérêt de nos communes. On constate que la bonification d'un escompte pour paiement des impôts dans un délai fixé, supprime les retards dans l'encaissement des contributions et permet de disposer à temps de recettes très appréciées.

L'épuration des eaux résiduaires appelle aussi l'attention de la Commission. Ces travaux qui entraîneront de grosses dépenses devraient être réservés pour une éventuelle période de chômage.

Concluons : La Commission des affaires communales de l'ADIJ a du pain sur la planche.

11. Commission agricole

Présidence : M. E. Læffel, Courtemelon

Secrétaire : M. Ogi, Delémont

L'activité de la Commission agricole, pour l'exercice 1952, se résume comme suit :

La Commission s'est réunie trois fois. Les affaires courantes ont été liquidées dans de nombreuses séances par le bureau. L'activité en 1952 a été particulièrement intense.

Il a été délivré deux diplômes à des ouvriers ayant servi le même patron plus de 10 ans.

La question des remaniements parcellaires dans le Jura reste à l'ordre du jour. De nombreuses séances d'orientation sur les travaux d'assèchement, de correction de cours d'eau et de construction de routes et chemins ont été organisées par la Commission agricole, spécialement en Ajoie, ceci en vue d'orienter la population et de l'encourager à profiter au maximum des subventions tant cantonales que fédérales prévues pour la correction de l'Allaine. Il faut mettre tout en œuvre pour continuer le travail ébauché, car c'est une question vitale pour l'agriculture jurassienne.

La propagande pour l'amélioration et le développement de l'élevage bovin et chevalin s'est poursuivie avec succès.

La Commission a développé une activité particulière pour l'orientation de la loi sur l'agriculture, dont l'importance pour le maintien d'une agriculture saine et prospère est fondamentale. Nous avons présidé à cette action qui a abouti favorablement. Le président de la Commission agricole a présidé le Comité d'action pour le Jura.

Par une orientation systématique, les agriculteurs ont été renseignés sur la question du nouveau droit foncier. Il en est de même pour la loi cantonale introductive à cette loi. La loi sur le maintien de la culture du tabac a reçu également notre soutien.

Il a été donné cinq cours professionnels paysans. La participation a été plutôt faible. Il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. Une intense propagande doit être poursuivie pour arriver à intéresser un plus grand nombre de jeunes agriculteurs.

La grande conférence sur la « loi fédérale sur l'amélioration de l'agriculture » donnée par M. J.-L. Barrelet, conseiller aux Etats, a connu un très grand succès. Cette intéressante conférence a été suivie par un nombreux public. Très documenté, le conférencier a vivement intéressé l'auditoire en développant magnifiquement le sujet.

Les journées d'informations agricoles organisées au printemps et en automne ont démontré que ces manifestations répondaient à une nécessité. La nombreuse participation prouve que le système adopté est le bon. Le nombre et la diversité des sujets développés sont de nature à intéresser tous les milieux de l'agriculture. C'est avec enthousiasme que les participants ont demandé que ces journées soient à nouveau organisées en 1953.

Le président de la Commission agricole a participé aux séances organisées par la Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande. Le concours de ferme organisé par la Société des anciens élèves de Courtemelon sera subventionné par cet organisme.

Les cours et conférences inscrits au programme d'activité se sont déroulés normalement et en général avec une participation réjouissante. Il a été organisé 37 journées de cours, 27 conférences et 2 marchés aux céréales qui se répartissent dans les différentes branches de l'agriculture.

La tâche de la Commission agricole pour 1952 n'a pas varié. Elle s'efforce de grouper sous le même drapeau toutes les Associations professionnelles pour le développement tant technique qu'économique de la classe paysanne.

Pour 1953, l'activité se poursuivra dans le cadre qui nous est assigné. Un programme détaillé a été établi et nous pensons qu'il pourra être réalisé. Les tâches qui nous intéressent sont toujours plus variées et nous donnent un champ d'activité toujours plus étendu.

12. Commission scientifique

Président : M. L. Lièvre, Porrentruy

Secrétaire : Dr G. Keller, Porrentruy

En 1952, la Commission scientifique a tenu trois séances plénières ; son bureau s'est réuni à différentes reprises pour expédier les affaires courantes. La première réunion a eu lieu le 24 janvier 1952 à Delémont.

Au cours de celle-ci, M. F. Reusser émit le vœu de voir la Commission s'atteler à des problèmes de recherches minières dans le Jura. A ce propos, M. Lièvre exposa l'état des recherches dans différentes régions du pays, spécialement aux confins de l'Alsace. Il montra les difficultés que l'on rencontre pour la mise en valeur des gisements minéraux jurassiens, par suite de l'opposition des grands trusts qui torpillent systématiquement toutes les entreprises qui pourraient leur faire concurrence. Il ajoute que la Confédération recommande actuellement aux cantons de retirer les concessions privées, pour les donner à des sociétés outillées financièrement et techniquement pour faire des prospections et des sondages.

Exposant ensuite les efforts tentés par divers organes pour sauvegarder dans le Jura les beaux sites naturels, il revient sur la suggestion déjà présentée à la « Commission pour la protection de la nature » de prendre sous son égide la « Combe Vaberbin », sur le

territoire de Bressaucourt, une petite merveille, sous différents aspects, géologique, tectonique, hydrographique, botanique, etc.

Dans une causerie attrayante, M. A. Gerster, architecte à Laufon, présente un four de potier romain, découvert dans une carrière. Des clichés en couleurs font saisir toutes les particularités de cet antique appareil, habilement dégagé sur la base d'indices tout à fait ténus, cela grâce à la sagacité de l'archéologue averti qu'est M. Gerster.

Ce dernier parle du plaisir de la découverte et aussi de sa certitude de l'existence dans le Jura de nombreux gîtes recelant des témoins des civilisations qui s'y sont succédé.

La Commission accepte avec empressement l'offre de M. Gerster de la recevoir à Laufon pour une prochaine séance d'étude.

C'est le 22 juin 1952 que cette séance a lieu dans la magnifique propriété de M. Gerster, à Laufon, véritable musée, où nous pouvons admirer de très beaux exemplaires des arts pratiqués dans la région au cours des âges. Dans une conférence fortement documentée et illustrée de planches établies par lui-même, il mit ses auditeurs au courant des résultats de nombreuses campagnes de fouilles, entre autres celles qui s'effectuent à Augusta Rauracorum, ainsi que des projets élaborés pour la reconstruction d'une villa gallo-romaine, dans sa splendeur d'autrefois. Au cours d'une gentille réception que M. et Mme Gerster réservèrent à leurs hôtes, une série de problèmes furent abordés, touchant les recherches à effectuer dans notre pays, pour élucider la série des peuplements qu'il connut au cours des âges.

Au cours de plusieurs séances les membres du bureau de la Commission eurent à s'occuper de l'examen des travaux présentés par trois auteurs au concours ouvert par l'ADIJ, pour son *Grand Prix annuel*.

En considération des consultations préalables de spécialistes des sujets traités par les auteurs des travaux, et après avoir établi des normes admises comme déterminantes, le bureau put présenter au Comité de l'ADIJ un rapport fortement documenté concernant la valeur des travaux et des propositions dûment motivées pour l'attribution du Grand Prix et des récompenses à accorder aux auteurs.

Une séance du Comité de l'ADIJ, le 16 décembre 1952, entérina les propositions de la Commission scientifique et M. le président Reusser remit solennellement les prix aux lauréats.

La troisième séance plénière de la Commission scientifique, le 11 décembre 1952 à Delémont, a passé en revue les tâches qu'elle se propose de remplir en 1953.

Son président en a fait l'exposé, comprenant essentiellement :

I. L'examen des mesures à prendre pour l'édition de l'œuvre monumentale de M. le Dr Butignot sur la *mycologie* du Jura. Il a été arrêté d'obtenir le bienveillant concours de l'éminent savant qu'est M. le professeur Schopfer, directeur de l'Institut botanique de l'Université de Berne. M. Schopfer, au cours d'un entretien, s'est déclaré prêt à examiner l'œuvre du Dr Butignot et d'étudier avec notre Commission, les possibilités d'obtenir le concours, non seulement des pouvoirs cantonaux et fédéraux, mais encore de l'organisation de l'Unesco.

En attendant M. Lièvre propose à l'ADIJ de décerner au Dr Butignot, en témoignage de haute considération pour l'œuvre désintéres-

NOTZ

NOTZ & Co. S. A. BIENNE

Tél. (032) 2 55 22

587

REIFLER & GUGGISBERG, ing. S. A.

Entreprise de construction

BIENNE

Téléphone (032) 2 56 22



*Ponts et chaussées
Voies ferrées
Revêtements de routes
Bâtiments industriels*

583

86/2

gros lots 10 x 10'000.-

4 x Frs 5 000.—
et en plus 6 x Frs 2 000.—
20 x Frs 1 000.—
etc., etc.

41 680 lots d'une valeur
globale de Frs 519 000.—

Au moins 1 lot garanti par série de 5 billets
(chiffres finals de 0 à 4 ou de 5 à 9)

Au moins 2 lots garantis par série de 10 bil-
lets (chiffres finals de 0 à 9)

1 billet Frs 5.— (la série de 5 billets Frs 25.—,
la série de 10 billets Frs 50.—) plus 40 cts de port
pour envoi recommandé, au compte de chèques
postaux III 10026. Liste de tirage sous pli fermé
30 cts, comme imprimé 20 cts.

Adresse: Loterie SEVA, Berne, tél. (031) 5 44 36.
Les billets SEVA sont aussi en vente dans les
banques, aux guichets des chemins de fer privés,
ainsi que dans de nombreux magasins, etc.

SEVA Tirage 2 Mai

sée de toute une vie consacrée à son pays jurassien, le titre de membre d'honneur.

II. La question d'un *Monument à notre éminent géologue jurassien*, le *Dr Louis Rollier*, professeur à l'École polytechnique de Zurich.

Un témoignage de reconnaissance et un hommage digne de l'œuvre du grand savant devraient faire l'objet d'une entente entre les quatre groupements qui représentent les activités de notre peuple dans les différentes directions. L'ADIJ pourrait se charger de prendre en main la réalisation de cette collaboration.

III. *La Section jurassienne de la Société suisse de spéléologie*, toujours très active, complète son équipement ; elle sollicite la continuation de l'aide matérielle de l'ADIJ dont elle fait partie, pour être en mesure de continuer ses explorations hardies dans notre région. Son activité sert non seulement la science mais elle est mise aussi à contribution par les organes qui dressent la statistique des refuges qui seraient à équiper, pour le cas où nous serions menacés d'attaques atomiques. La section jurassienne reste à disposition de l'ADIJ pour la publication dans le Bulletin du récit de ses explorations et des résultats très utiles de celles-ci.

En terminant, ajoutons que plusieurs de nos membres restent accaparés par des travaux de longue haleine qu'ils présenteront en temps voulu.

13. Commission forestière

Président : M. W. Schild, Moutier

Secrétaire M. Ed. Juillerat, Courtelary

Au cours de l'année 1952, la Commission forestière s'est réunie trois fois.

A part la liquidation des affaires courantes, elle a cherché, par une publication appropriée parue dans le Bulletin de l'ADIJ, à susciter l'intérêt de notre population pour les questions forestières. Cet effort de vulgarisation sera poursuivi au cours de ces prochaines années.

En outre, elle a intensifié sa propagande en faveur de l'utilisation du bois de feu dans les nouveaux bâtiments publics en intervenant, soit directement auprès des intéressés, soit par l'intermédiaire de l'Office des renseignements pour le chauffage au bois de Zurich.

En juillet 1952, notre Commission forestière a pris part avec succès aux débats qui précédèrent l'ouverture de la campagne de vente 1952/53. Elle réclama en particulier le retour immédiat au marché libre par la suppression des prix maxima et du contingentement.

La lutte contre les accidents, que nous avons inscrite à notre programme d'activité, a trouvé un heureux aboutissement par la baisse générale des primes d'assurance survenue au début de 1953.

14. Commission routière jurassienne

Président : M. H. Farron, Cdt. d'arr., Delémont

Secrétaire : M. Ch. Voirol, maître secondaire, Chevenez

De toutes les réalisations au service de la collectivité, la route est incontestablement celle dont l'usage est le plus répandu. Il est, par conséquent, non moins élémentaire de reconnaître que la route provoque des discussions toujours renouvelées, toujours plus pres-

santes parce qu'il est impossible à la société humaine, dans son progrès constant, de se passer de ce moyen qui fut, de tous les temps, la base des relations. Piétons, cyclistes, véhicules moteurs de toutes grandeurs, attelages divers, désirent que l'Etat entretienne et développe ce réseau routier selon les vœux ou les exigences des uns et des autres. Les besoins du piéton ou du cycliste sont tellement différents de ce que souhaitent les motocyclistes, les automobilistes ou le trafic du transport des marchandises qu'il importe avant tout au service des ponts et chaussées de tracer un plan général tenant compte des besoins réels directs de la population, de l'économie générale, de l'importance du réseau sans oublier le principe du commun usage de la voie publique. La Commission routière justifie son activité par l'examen qu'elle fait des exigences locales, des revendications régionales de nos vallées jurassiennes, du développement touristique, du recensement du trafic et des moyens financiers dont l'Etat dispose et des crédits proportionnellement accordés à MM. les ingénieurs d'arrondissement.

En regard du programme routier 1952/53 la Commission constate qu'un progrès sérieux a été réalisé en 1952 :

- La route Saint-Ursanne-Les Malettes est en voie d'achèvement. Elle sortira d'heureuse manière le Clos du Doubs de l'isolement. La pittoresque cité de Saint-Ursanne verra avec plaisir le contingent de ses visiteurs augmenter.
- La route de la Corniche est terminée, ainsi que la route Glovelier-La Roche. L'on peut aujourd'hui aller de Bâle à La Chaux-de-Fonds par les Franches-Montagnes sur une chaussée bien établie. A ce sujet nous émettons encore une réserve et des vœux en ce qui concerne les passages sur voie de La Large-Journée.
- La route du Pichoux à Bellelay est en travail.
- La localité de Tavannes paraît plus belle, plus neuve, plus aérée depuis que son axe principal est enfin réalisé.
- La route de Corgémont à Cortébert est en travail et la traversée des Gorges du Taubenloch a été très sensiblement améliorée.

Nous regrettons de ne pouvoir donner aucune précision sur ce qu'il adviendra de la route nord du lac de Biemme. Les riverains intéressés tiennent à ce que le trafic ne soit pas détourné et le canton de Neuchâtel fait un effort considérable pour corriger, redresser, élargir la route Le Landeron-Neuchâtel-Yverdon. La Direction des travaux publics neuchâteloise attend la décision bernoise pour assurer la liaison modifiée entre Saint-Blaise et La Neuveville. Nous suivons les travaux de la Commission spéciale avec un vif intérêt.

Notre programme général n'a pas subi de modifications. Comme il a fait l'objet d'une publication spéciale dans le N° 11 du Bulletin de l'ADIJ de novembre 1951 nous nous bornerons, en terminant ce bref rapport, à soumettre à l'appréciation de nos lecteurs les conclusions de notre Commission et les vœux que nous adressons pour 1953 à MM. les ingénieurs d'arrondissement.

ETUDES A FAIRE

District de Porrentruy

Correction de la route dans Courchavon.

Région de Delémont

- Delémont-Bassecourt élargissement et redressement
- Delémont-Châtillon
- Evitement de Soyhières

Région de Moutier

- Entrée et sortie des Gorges de Court
- Choindez-Rebeuvelier
- Moutier-Souboz
- Bévillard-Champoz

Région des Franches-Montagnes et Vallon de Saint-Imier

- Mont-Crosin-Saint-Imier
- La Heutte-Reuchenette (modification du tracé)

Région de La Neuveville

TRAVAUX NOUVEAUX

Adoucissement du Pont du Creugenat sortie ouest de Porrentruy

Travaux d'entretien :

- Contour du Voyebœuf jusqu'à la hauteur de Noires Terres
- Correction à la hauteur du Moulin de la Terre (route Courgenay-Cornol)
- Fahy - Chevenez revêtement anti-poussière
- Lucelle-Bourrignon
- Moulin-Neuf-Soyhières à terminer
- Sous le Vorbourg
- Delémont-Courrendlin
- Delémont-Develier-Fer à Cheval
- Les Malettes-Saint-Ursanne-secteur 4
- Mervelier-Montsevelier

- Bellelay-Les Genevez (revêtement)
- Pichoux-Châtelat (à terminer)
- Malleray-Pontenet (élargissement et correction du Pont)
- Pontenet-Reconvilier (correction)

- Soubey-Montfaucon
- La Heutte-Tournedos
- Frinvilier-Vauffelin-Romont

- Lamboing-Prèles revêtement
- La Neuveville-Prèles
- Douanne-Lamboing
- Nods-Lignièrès
- La Neuveville-Lignièrès

Les travaux nouveaux devraient, à notre sens, être exécutés selon le code d'urgence suivant :

Route N° 8 — Liesberg (les deux passages sur voie et la route jusqu'à la gare)
— Vorbourg-Soyhières

Route N° 6 — Malleray-Pontenet (exécution jusqu'en 1954)
— Delémont-Develier
— Cornol-Courgenay
— Courgenay-Porrentruy

Routes de jonction — Moulin-Neuf jusqu'en 1954
— Lucelle-Bourrignon jusqu'en 1954

Toutes les routes postales — jusqu'en 1955

15. Commission du tourisme pédestre

Président : M. R. Steiner, Delémont

Secrétaire : Mlle Thérèse Mouttet, Delémont

1. Projets

Toutes les régions du Jura ont maintenant leur plan des chemins pédestres.

2. Signalisation

a) Les itinéraires ci-dessous ont été complétés

Ajoie-Ouest — N° 1 Porrentruy-Sur-la-Croix-Saint-Ursanne

Delémont — N° 8 Delémont-Soyhières-Moulin-Neuf

Laufon — N° 5 Delémont-Liesberg/station-Laufon (entre temps cet itinéraire a subi de nouvelles déprédations)

Franches-Montagnes-Centre — N° 1 Tavannes-Les Breuleux-Le Noirmont

Chasseral — N° 6 Bienne-Twannberg-Lignièrès

N° 10 Bienne-Orvin-Chasseral

b) Itinéraires marqués selon programmes 1950 et 1951

<i>Delémont</i> — N° 4 Soyhières-Bürgisberg-Lucelle (51)	13 km.	10 ind.
<i>Laufon</i> — N° 3 Delémont-Courchapoix-Erschwil (51)	20 km.	32 ind.
<i>Montoz</i> — N° 7 Court-Le Bluai (51)	4 km.	8 ind.
N° 20 Court-Montoz de Court-Unterer Bürenberg (51)	5 km.	7 ind.

c) Autres itinéraires marqués

<i>Delémont</i> — N° 9 Delémont-Movelier-Moulin-Neuf	15 km.	14 ind.
--	--------	---------

d) Itinéraires relevés

<i>Ajoie-Ouest</i> — N° 2 Porrentruy-Montvoie-La Motte *	11 km.	14 ind.
N° 7 Saint-Ursanne-Montvoie-Damvant	30 km.	20 ind.
<i>Ajoie-Est</i> — N° 5 Miécourt-Monument Flury *	2 km.	5 ind.
<i>Laufon</i> — N° 11 Kleinlützel-Liesberg-Delémont *	12 km.	22 ind.
<i>Raimeux</i> — N° 4 Corcelles-Raimeux de Corcelles *	2 km.	3 ind.
N° 5 Envelier-Raimeux de Corcelles *	3 km.	5 ind.
N° 6 Vermes-Château de Raimeux-Raimeux de Crémines *	6 km.	5 ind.
N° 8 Roches-Raimeux *	5 km.	3 ind.
N° 14 Welschenrohr-Vermes-Vicques	14 km.	12 ind.
<i>Moron</i> — N° 2 Sorvilier-Moron *	3 km.	5 ind.
N° 4 Reconvilier-Moron *	4 km.	5 ind.
<i>Chasseral</i> — N° 8 Bienne-Douanne-La Neuveville *	15 km.	21 ind.
N° 16 Bienne-Prés d'Orvin-Mont Sujet	13 km.	20 ind.

e) Tableaux d'orientation

Les grands tableaux d'orientation de Saint-Imier et de Villeret sont en place.

f) Etat du matériel

Il y a encore beaucoup d'indicateurs de l'ancienne fabrication en mauvais état dans le Jura. Ils devront être remplacés aussi vite que possible.

16. Commission des horaires

Présidence : M. F. Reusser, Moutier

Secrétaire : M. R. Steiner, Delémont

La Commission a tenu une seule séance. Elle s'est réunie après la mise à l'enquête publique des projets d'horaire, en fin d'année, pour coordonner les diverses demandes d'améliorations parvenues à sa connaissance et dresser son programme de revendications. Son travail n'a pas été inutile, puisque quelques-unes de ses propositions (voir notre requête dans le numéro de janvier dernier du Bulletin *Les Intérêts du Jura*) ont été prises en considération.

Conclusion

Nous espérons que nos membres auront trouvé quelque intérêt à lire ce rapport. Le comité et les commissions ont, en général, fait leur possible pour s'acquitter de la tâche qui leur a été confiée. Ils

* = itinéraires dont le matériel a été commandé le 16 novembre 1952.

s'emploieront à tirer profit des remarques éventuelles qui pourraient surgir du sein de l'assemblée générale.

Avant de tourner définitivement la page, nous avons encore l'agréable devoir d'exprimer notre entière gratitude à tous ceux qui nous ont entourés de leurs conseils et suggestions et qui nous ont témoigné quelque bienveillance.

Notre reconnaissance va aux autorités cantonales, aux administrations ferroviaires et autres qui veulent bien écouter nos doléances et leur donner parfois une réponse favorable. Merci aussi à nos collaborateurs et à tous nos membres pour leur fidélité.

Moutier, le 6 avril 1953.

Pour le Comité de l'AIDJ :

Le président,
F. REUSSER.

Le secrétaire,
R. STEINER.

Extrait des comptes 1952

	Recettes	Dépenses
Administration	1,290.90	14,390.85
Cotisations	12,770.45	308.—
Bulletin	12,283.15	17,413.45
Intérêts	2,878.45	—.—
Frais de banque	—.—	139.40
Subventions	16,740.—	28,935.80
Amortissements	—.—	860.60
Compte commissions	—.—	3,519.60
Compte exploitation immeuble	1,489.35	—.—
	47,452.30	65,567.70
Diminution de fortune	18,115.40	
	<u>65,567.70</u>	<u>65,567.70</u>

Etat de fortune au 15 janvier 1953

Disponibilités : Caisse	130.51
Compte de chèques	4,656.03
Mobilier	1.—
Dépôts	10,587.60
Titres	33,000.—
Fonds de réserve	34,242.25
Compte bloqué à B. C. Berne	20,000.—
Crédit bloqué à B. C. Berne	14,626.50
Immeuble	73,267.30
Compte courant B. P. S. Moutier	1,489.35
	<u>192,000.54</u>
Etat de fortune au 15 janvier 1953	210,115.84
Etat de fortune au 15 janvier 1952	<u>192,000.54</u>
Diminution de fortune	<u>18,115.30</u>